Nous l'avons portée dans tous les champs conventionnels où nous négocions.

Nous rappelions à chaque fois que « les milliards octroyés aux banques et aux actionnaires doivent revenir en priorité aux salariés. »

Nous avons refusé « le chantage des Fédérations patronales de conditionner la transposition du Ségur dans tout le secteur privé, au versement du financement par les pouvoirs publics. »

Nous l'avons fait en lien avec la Fédération Générale des Fonctionnaires et la Fédération des Services Publiques et de Santé FO que je salue au passage.

Nous avons mobilisé.

Nous avons concomitamment lancé une pétition nationale **pour l'égalité salariale public/ privé : 183 euros.** Nous avons des milliers de signatures.

Sous la pression des mobilisations, camarades, le 4 décembre le Premier ministre mettait en place la mission Laforcade.

Le résultat n'est pas acceptable

Ce projet n'est plus amendable.

Il prévoit bien la division des personnels, la casse des conventions collectives par l'ouverture d'une négociation dans la Branche de l'Action Sanitaire et Sociale et aucune garantie de pérennisation financière.

Nous n'en serons pas, camarades.

Je vais vous lire les extraits du projet, que nous avons reçu hier, pour vous éclairer.

Premièrement, « Les modalités de revalorisation pourront être différentes de celles retenues pour les soignants. »

Cela veut très clairement dire, camarades, que les 183 euros ne sont pas acquis.

Deuxièmement, « Sur le champ qu'il finance, l'État apportera une contribution financière selon un calendrier à négocier, en fonction des propositions qui seront établies par les partenaires sociaux au titre du rapprochement conventionnel effectif », camarades, « et de la modernisation des conditions d'emploi et de rémunération des professionnels dans les Branches professionnelles concernées (BASS). »

Voilà, l'État ne s'engagera que si nous acceptons le principe de mettre en place et de négocier une convention collective unique.

Nous n'en serons pas, camarades.

Tous les salariés savent qu'ils peuvent compter sur notre organisation libre, indépendante. Nous sommes toujours en résistance au niveau national et dans les négociations, mais aussi pour combattre avec les salariés qui continuent de se mobiliser comme ceux des crèches, de la pédopsychiatrie ou dans les établissements pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Alors camarades, « quoi qu'il en coûte » et c'est bien parce que le Président l'a dit, nos revendications sont justes et nous ferons tout pour obtenir satisfaction.

Merci camarade.

Pascal CORBEX
Secrétaire général de la FNAS FO

”

COMMUNIQUE FNAS FO

8 avril 2021 : Les salariés du Social, du médico-social et de l'Aide à Domicile mobilisés pour exiger les 183 euros nets pour tous

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE se félicite de la réussite de la journée du 8 avril.

Près d'un millier de manifestants à Paris et des milliers dans toute la France étaient en grève et en manifestation pour exiger :

- La transposition des 183 euros nets pour tous afin d'obtenir l'égalité de traitement des salariés du public et du privé ;
- L'ouverture de négociations dans le cadre de nos différentes conventions collectives ;
- La garantie du financement versée aux établissements pour cette transposition ;
- L'agrément sans attendre de l'avenant 43 (classifications) dans la Branche de l'Aide à domicile.

Ce sont les revendications que la délégation intersyndicale composée avec la CFE-CGC et la CGT a rappelé et déposé le 8 avril à Matignon.

Alors que le gouvernement a reculé suite à l'annonce du mouvement national du 8 avril, en revenant à la table des négociations et en intégrant les personnels des services de soins infirmiers à domicile dans les bénéficiaires du Ségur, pour le reste, nous sommes dans une impasse.

Tout comme le refus de répondre favorablement aux Aides à Domicile, il nous a été dit que le Premier ministre ne proposera rien de plus que le projet d'accord de méthode de la mission Laforcade qui est soumis à notre signature jusqu'au 15 avril.

Ce projet reste inacceptable.

Il prévoit :

- LA DIVISION ENTRE LES PERSONNELS puisque la liste établie exclut un grand nombre de salariés dans le champ des secteurs social, médico-social et de l'aide à domicile.
- LES 183 EUROS DEVIENNENT VIRTUEL puisque **« les modalités de la revalorisation pourront être différentes de celles retenues pour les soignants »**.
- AUCUNE GARANTIE DE FINANCEMENT puisque l'Etat apporterait « une contribution financière » seulement « **sur le champ qu'il finance** » avec comme contrepartie obligatoire LA CASSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES puisqu'il le ferait, si et seulement si, nous étions prêts à faire des propositions « **au titre du rapprochement conventionnel effectif et de la modernisation des conditions d'emploi et de rémunération des professionnels dans les Branches professionnelles concernées (BASS).** »

La FNAS FO refuse ce diktat qui voudrait nous amener à négocier une convention collective unique.

Forts des milliers de salariés en grève et présents à Paris, nous ne lâcherons rien. Nous participerons à la réunion intersyndicale de la semaine prochaine pour décider avec la CFE-CGC et la CGT, des initiatives à prendre pour renforcer le rapport de force, poursuivre la mobilisation et préparer les conditions avec nos syndicats et les salariés des modalités pour obtenir satisfaction.

OUI aux 183 euros nets pour tous. OUI à l'agrément sans attendre de l'avenant 43. OUI au maintien et à l'amélioration des conventions collectives.

Paris, le 9 avril 2021

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS
T. 01.40.52.85.80 / C. lafnas@fnasfo.fr / www.fnasfo.fr

8 AVRIL 2021

183€ POUR TOUS

GRÈVE ET MANIFESTATIONS

À PARIS ET PARTOUT EN FRANCE

PAR MILLIERS

“

J'étais présent dans la délégation chez le Premier ministre au nom de FORCE OUVRIERE et de l'ensemble des Fédérations du public et du privé non lucratif. Je voudrais vous saluer ainsi que les milliers de salariés qui aujourd'hui manifestent dans toute la France et les établissements en grève sur les revendications que nous avons portées ce matin.

Nous avons rappelé à la représentante du Premier ministre que nous voulions l'ouverture de négociation dans le cadre de nos différentes conventions collectives qui restent pour nous le seul lieu de négociation des augmentations de salaires et de l'amélioration des classifications.

Nous avons rappelé que nous voulions les 183 euros nets pour tous.

Nous avons rappelé que nous voulions la garantie du financement versé aux établissements pour cette transposition.

Et nous avons rappelé que nous voulions l'agrément sans attendre de l'avenant 43 dans l'Aide à domicile.

Il est bon de se rappeler que nous sommes l'année après le premier confinement et les salariés sont restés malmenés, toujours en danger de mort avec maintenant le retard pris pour la vaccination, des conditions de travail qui empirent, la décision du gouvernement de réduire les droits des chômeurs. Les employeurs subsidiaires du gouvernement poursuivent leur casse des accords d'entreprise progressistes et qui tentent de nous amener à collaborer à la casse des droits conventionnels.

Le 8 avril est un premier grand mouvement national unitaire de tout le secteur.

Nous n'attendons rien de nos employeurs. Ils ne font que se plier aux exigences du gouvernement. Ce sont les mêmes qui proposent dans la CCNT66 une valeur du point d'augmentation à 2 centimes d'euros. Ce sont les mêmes qui, sous couvert de révision des conventions collectives, tentent de baisser les droits des salariés lors de chaque négociation au nom, hier de l'austérité, demain du nécessaire remboursement de la dette publique.

Les mêmes qui veulent d'une grande convention collective unique.

Nos revendications d'aujourd'hui s'appuient sur la misère salariale de l'ensemble des salariés de nos secteurs. Amorcée dès 1983, elle s'est approfondie depuis plus de 20 ans. Au moment de la mise en place, entre autres, de la réduction du temps de travail.

Combien de milliers de salariés aujourd'hui ne voient jamais apparaitre sur leurs fiches de paie la moindre augmentation de salaire ?

Dans l'Aide à Domicile, au 1er janvier 2021, ce ne sont pas moins de 13 grilles de salaire qui sont concernées. Ainsi les salariés des catégories A attendront 14 ans pour voir leur premier salaire au-dessus du SMIC, et pour les salariés des catégories B, ce sera 9 ans.

Ils sont bien membres, comme nous tous, de la cohorte des salariés pauvres qui selon les Échos a encore augmenté d'un million supplémentaire « victimes de la crise sanitaire ». On ne les achètera pas à coup de prime qui nous divisent, même s'il est juste de les prendre.

Ce 8 avril, s'inscrit dans un contexte de ras-le-bol généralisé.

Nous l'avons construit pied à pied et dans l'unité.

Nous portons à FO depuis juillet 2020 la revendication des 183 euros.

SDAS 03

SDAS 25

SDAS 42 & 43

SDAS 50

SDAS 52

SDAS 66

SDAS 68

SDAS 85

SDAS 62

PARIS